

MAIRIE
DE
S A I S S A C

Le 07 juillet 2022

Code Postal : 11310
Téléphone 68 24 40 22



N° IL/069

Objet :

RAPPEL

Cher administré (e)

Le dimanche 17 juillet 2022 aura lieu le passage du Tour de France dans notre commune. Les cyclistes traverseront le village (route de Revel – avenue Georges Clémenceau – avenue Maurice Sarraut – route de Montolieu).

A cette occasion, deux arrêtés municipaux ont été pris pour assurer le bon déroulement de l'épreuve sportive dénommée « 109° Tour de France ».

- Arrêté d'interdiction de stationnement : à partir de samedi 16 juillet 2022 à 12h00 sur la traversée de l'agglomération (4 rues indiquées)
- Arrêté d'interdiction de circulation le dimanche 17 juillet 2022 une heure avant le passage de la caravane soit à 14h00 jusqu'à une demi-heure après le passage du dernier coureur soit vers 19h00.

Nous vous remercions donc en tant que riverains des rues concernées par cette manifestation de ne pas stationner vos véhicules aux dates indiquées sur les arrêtés.

A la demande de la Préfecture de l'Aude, tous les véhicules stationnés le long de la traversée à ces dates seront enlevés et mis en fourrière.

Nous vous prions d'agréer, Cher administré (e), l'expression de nos salutations distinguées

Eric BETEILLE
Maire de Saissac

